

main une situation, disons, comme celle de Summerside, où l'on a besoin de nos services.

Cette disposition permettra à la SCHL de fournir des services afin de favoriser la mise en oeuvre, au moindre coût, d'accords fédéraux-provinciaux en matière d'habitation. Il y est clairement précisé que la SCHL peut exiger des droits pour la prestation de ces services.

Je ne nous vois pas écorcher, si je puis m'exprimer ainsi, les groupes qui s'occupent du logement sans but lucratif ou les coopératives d'habitation, mais il y a peut-être certains services que nous pourrions leur offrir pour les aider, moyennant des droits modestes.

Je vais vérifier auprès de mes collaborateurs, mais je ne crois pas qu'aucun barème de droits n'ait été établi ou qu'aucun plan n'ait été fait à cet égard. Ce n'est qu'une disposition habilitante.

(L'article 49 est adopté.)

(Les articles 50 et 52 sont adoptés.)

Article 53—Entrée en vigueur

M. Fontana: Point de détail. Je sais que le paragraphe 53(2) modifie la situation de l'impôt sur le revenu de la SCHL en date du 1^{er} janvier 1991. Cela fait un an et demi.

Je sais que, aux termes du paragraphe 53(3), le plafond sur les polices d'assurance et les dispositions sur les garanties entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1992. Devrait-on lire le 1^{er} janvier 1991? La date est-elle exacte? Cela m'apparaît un an et demi trop tard.

• (2200)

M. MacKay: Je vais encore m'exprimer en jargon, si vous me le permettez. Essentiellement, un accord a été conclu avec les Finances. La disposition illustre l'accord qui a été conclu. Cela fait partie des discussions.

M. Fontana: Je ne veux pas retarder les travaux, mais j'aimerais voir les données financières qui ont incité les Finances à choisir le 1^{er} janvier 1991. Peut-être ces renseignements pourraient-ils être transmis au Sénat aussi, quand il examinera ce projet de loi?

M. MacKay: C'est certainement possible. Mon collègue des Finances acquiesce facilement à ce genre de demande et je suis sûr que la décision a été prise dans notre intérêt.

Le vice-président: L'article 53 est-il adopté?

(L'article 53 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Ajournement

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de revenir sur une question que j'ai posée l'autre jour concernant l'intention du gouvernement d'acheter pour 4,3 milliards de dollars d'hélicoptères anti-sous-marins et d'hélicoptères de recherche et de sauvetage.

La proposition du gouvernement prévoit l'achat de 35 hélicoptères EH-101, c'est-à-dire des hélicoptères britanniques de lutte anti-sous-marine, et de 15 autres hélicoptères identiques devant être équipés pour la recherche et le sauvetage. Ces appareils doivent remplacer les hélicoptères Sea King qui servent à la lutte anti-sous-marine et à d'autres fins à bord de nos navires, ainsi que les 12 hélicoptères Labrador qui servent à la recherche et au sauvetage et qui sont basés à terre.

La ministre associée de la Défense nationale et le premier ministre nous ont tous deux dit qu'aucune décision officielle n'avait encore été prise et que le ministère de la Défense nationale avait tout simplement fait une recommandation très claire et précise relativement à l'acquisition de ces hélicoptères.

Nous avons eu le privilège d'obtenir l'opinion du chef des services de l'air, le lieutenant général Huddleston, et du commandant du transport aérien, qui n'ont pas critiqué l'idée de moderniser la flotte actuelle, mais qui ont plutôt déclaré vouloir au moins attendre l'opinion du Cabinet avant d'aller de l'avant avec l'achat des nouveaux hélicoptères.

Ainsi, le Cabinet a maintenant la possibilité de prendre une décision relativement à cette proposition d'achat. Ici à la Chambre, les ministres responsables ont évité de répondre lorsqu'on leur a demandé s'ils allaient recommander ces achats. En fait, la ministre associée de la Défense nationale a déclaré aujourd'hui qu'aucune décision n'avait encore été prise et qu'aucune recommandation n'avait été formulée.

Je tiens simplement à dire au nom des Canadiens que le gouvernement doit, dans l'intérêt général, décider maintenant de ne pas donner suite à cette proposition.